

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Hébert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d55d68e1a5e4e4c54fdeec3a>

Date d'obtention : 2022-11-03 17:37:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sexto visent, selon moi, à une exploration de la situation. Je crois que les interventions directes reviennent, le cas échéant, aux professionnels policiers. Dans notre contexte scolaire, c'est d'avantages de recherche sur la situation et de mises en garde.

Les étapes

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'aide-mémoire reste l'outil le plus utile dans les cas de sexto. Cette aide-mémoire est une référence peu importe le niveau d'intervention.

Je retiens aussi que comme l'outil est dans un optique de protection des jeunes, la mise en place de l'interrogatoire sexto est de mise pour la majorité des situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur et lui confisquer son téléphone.